



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 JUILLET 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-154

OBJET : Subvention et approbation d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et SOLIHA Vincennes pour l'amélioration de l'habitat sur Vincennes et les communes limitrophes et autorisation de signature du Président

Membres en exercice	90
Présents titulaires	71
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Sophie AMAR, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Camille BARBIER, Thierry BARNOYER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Julien LEGER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Bertrand PITAVY, Carole PRADES, Germain ROESCH, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Céline THEOPHILE, Aurore THIROUX, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Caroline ADOMO représentée par Julien LEGER, Charles ASLANGUL représenté par Olivier ZANINETTI, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Fabienne BOUE LELU, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Carole DRAI représentée par Nadia LECUYER, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Laurent LAFON représenté par Julien WEIL, Charlotte LIBERT représentée par Régis TOURNE, Alain MESNAGER représenté par Aurore THIROUX, Pierre PELLÉ représenté par Bénédicte MARETHEU, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Jean-Philippe POLITZER représenté par Bertrand PITAVY, Francis SELLAM représenté par Romain MARIA, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE.

Absents :

Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Déborah MUNZER, Henrique RIBEIRO.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260708-DC2026-154-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

OBJET : Subvention et approbation d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et SOLIHA Vincennes pour l'amélioration de l'habitat sur Vincennes et les communes limitrophes et autorisation de signature du Président

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière,

VU le projet de convention d'objectifs et de moyens,

CONSIDERANT le pacte territorial signé entre Paris Est Marne & Bois, l'ANAH et la Métropole du Grand Paris,

CONSIDERANT l'intérêt d'étudier des solutions visant à mieux accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation,

CONSIDERANT la nécessité de fixer par convention les engagements réciproques des parties, ainsi que le montant effectif de la subvention annuelle attribuée aux associations dès lors que celle-ci est supérieure à 23 000 euros,

CONSIDERANT la compétence de l'association Soliha Vincennes en ce domaine et la volonté d'étendre l'offre de services en complément du pacte territorial,

VU l'avis de la commission urbanisme, l'aménagement et de la cohésion sociale, du 29 juin 2026.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

ACCORDE une subvention de 42 500 € à Soliha Vincennes pour l'exercice 2026,

ARTICLE 2 :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens entre l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et SOLIHA Vincennes, dont une copie de demeurera annexée à la présente délibération,

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

ARTICLE 4 :

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2026.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260708-DC2026-154-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

ARTICLE 5 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

03 JUIL. 2026